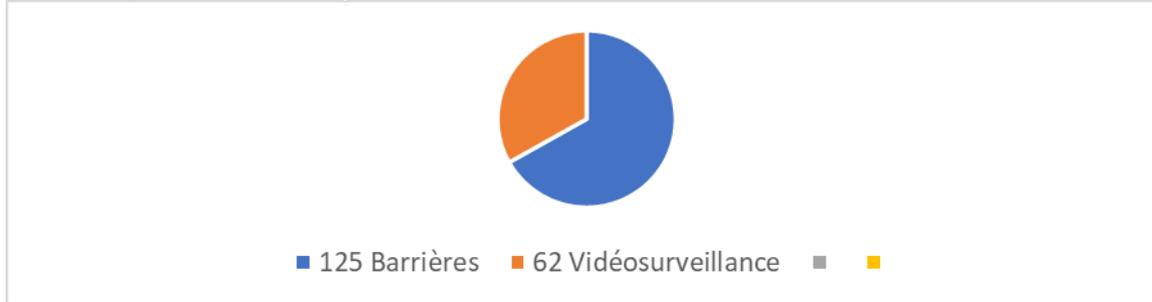


Membres du conseil syndical présents : Jessica Latorre, Annie Preteux et Laurent Bunel
 Membres du conseil syndical absents : Ana Raposo-Monteiro, Baptiste Boutant, et Annie Mairesse-Laumonier,
 Syndic présent : Pierre Petitgas

◇ **Retour du sondage concernant la sécurisation de la résidence** : 187 copropriétaires ont répondu. Deux propositions étaient présentées soit la mise en place de 7 barrières pour limiter l'intrusion de véhicules, soit la mise en place d'une vidéo surveillance au sein de la résidence.



Le projet pour la mise en place de barrières sera présenté à l'Assemblée Générale 2024.

- **Chauffage / énergie :**

Une réunion ayant pour objet le projet d'intégration l'année prochaine, une deuxième source d'énergie en plus du gaz, s'est tenue le vendredi 23 juin 2023 en présence d'Energie et Service, du syndic et de membres du conseil syndical. Dès début septembre, Energie et service doit nous faire un bilan de ce que nous pourrions envisager, bois, panneaux solaires etc... Nous vous transmettrons les conclusions nous préparerons un projet en vue de l'intégrer à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

- **Syndicat intercommunal de prévention et de police Plaisir – Les Clayes sous bois.**

Le 4 juillet, les polices municipales des villes des Clayes-sous-bois et Plaisir sont devenues officiellement un seul et même service de proximité.

Contacts : 01 30 55 45 10 de 8h à 22h

- **Tour de France – Le dimanche 23 juillet**, la 21^{ème} et dernière étape passe aux Clayes. La caravane publicitaire et les coureurs arriveront de Fontenay le Fleury. **Attention, à la demande de la Préfecture des Yvelines, les axes de passage sont interdits aux stationnements et/ou à la circulation. Une note d'informations incluant les horaires d'accessibilité a été distribuée par la Mairie dans les boîtes aux lettres.**

- Par respect des autres copropriétaires et locataires, un rappel des règles de bonne conduite pour les personnes qui les ont oubliées :

* **les occupants des immeubles sont tenus de trier leurs déchets ménagers et de déposer les sacs fermés, dans les containers, non de les jeter à terre. Rappel : les cartons doivent impérativement être coupés, pliés et mis dans les containers jaunes et non jetés à terre. Aucun sac noir doit être mis dans les containers jaunes.**

Malheureusement, certainement personnes ne comprennent toujours pas que tout ce qui jonche le sol attirent des insectes, des rats et autres rongeurs et surtout une évidente insalubrité !!

* **le stationnement dans les ronds-points est formellement interdit ainsi que sur les parkings privés qui ne vous appartiennent pas !** Par ailleurs, les personnes qui préfèrent garer leur véhicule sur un emplacement public plutôt que de le garer sur leur parking privé, (qui reste libre), ont-elles conscience qu'elles utilisent un deuxième parking inutilement !!

Pour le Conseil syndical,

La présidente,
 Annie PRETEUX

Bonnes Vacances à tous !